

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1405/2016
Date: 14 décembre 2016
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2016.POM.584
Classification: non classifié

Ecole de lutherie de Brienz – subvention du Fonds de loterie à la rénovation et l'agrandissement

1 Objet

Subvention maximale de 1 928 000 francs du Fonds de loterie (FL) aux coûts subventionnables en rapport avec la rénovation et l'agrandissement de l'École de lutherie de Brienz.

2 Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 34, 37, alinéa 1, 38, alinéas 1 et 2, 44, alinéas 1 et 2, 46, alinéa 2, lettre *m* et 48, alinéas 1, lettre *a*, 3 et 4
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520), articles 31, alinéa 2, 35, alinéas 1, 4, 5 et 6, 36 et 37, alinéa 1

3 Calcul de la subvention et financement global

3.1 Calcul de la subvention du FL en vue d'investissements générant une plus-value

Eléments du projet	Devis en CHF	Dont coûts générant une plus-value pris en compte pour le FL
Terrain	–	–
Travaux préliminaires	410 000	–
Bâtiments, y c. honoraires	4 352 100	2 925 200
Infrastructures d'exploitation	48 300	40 800
alentours	232 600	10 300
Frais accessoires	533 800	–
Réserve	93 000	–
Aménagement	288 500	–
TVA	476 700	238 100
Total (arrondi)	6 435 000	3 214 400



Taux de subventionnement pour les frais générant une plus-value = 60 pour cent (dérogation pour un objet d'importance cantonale conformément à l'art. 35, al. 4 OL).

3.2 Subvention à prélever sur le Fonds de loterie

Subvention du FL aux travaux générant une plus-value:	1 928 000 CHF
Total subvention du canton de Berne :	1 928 000 CHF

3.3 Plan de financement

Fondation Ernst Göhner	500 000	CHF
Fondation Hans et Verena Krebs	200 000	CHF
Mécène A.M.	261 000	CHF
Commune bourgeoise de Berne (sollicitée)	100 000	CHF
Fondation Binding	10 000	CHF
Fondation Dürmüller	10 000	CHF
Autres fondations (sollicitées)	45 000	CHF
Sponsors	100 000	CHF
Dons/autres	281 000	CHF
Fonds de loterie des autres cantons (sollicités)	1 000 000	CHF
Fonds de loterie du canton de Berne	1 928 000	CHF
Prêt hypothécaire (maximal)	2 000 000	CHF
<i>Total</i>	<i>6 435 000</i>	<i>CHF</i>

4 Nature du crédit, exercice et compte

La subvention est imputée au FL sous la forme d'un crédit d'engagement maximal de 1 928 000 francs; elle relève de la compétence du Grand Conseil. Elle devrait être versée au cours des années 2017 à 2019.

Compte 1299-23784-206000-12 / Projets d'utilité publique ou de bienfaisance 1 928 000 CHF

5 Conditions

- Au cours des 15 années à compter de la date de l'arrêté, l'École de luthiers de Brienz ne pourra faire l'objet d'aucune nouvelle subvention du FL pour d'autres travaux de construction générant une plus-value (nouvelles constructions ou rénovations).
- La subvention sera versée sur présentation du décompte final.

- c) Aucun coût excédentaire ultérieur, même dû au renchérissement, ne pourra être pris en compte.
- d) Des versements partiels, à hauteur de 80 pour cent maximum, peuvent être effectués à mesure de l'avancement des travaux, sur demande et dans la mesure où le financement global est attesté.
- e) Si le décompte final présente des coûts inférieurs, le montant versé sera réduit en proportion.
- f) La promesse de subvention expire cinq ans après la date à laquelle elle a été émise.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la police et des affaires militaires